

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 25 juin 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

QUESTION N°9 :

Subvention à l'association Les Amis de la Chapelle de Grainval

Par délibération du 21 mars 2023, le conseil municipal a octroyé une subvention de 5700€ à l'association Les Amis de la Chapelle de Grainval pour l'organisation du centenaire de la chapelle le 05 août 2023.

Suite à l'annulation d'une partie du programme pour cause de météo catastrophique, il a été décidé de reporter le programme le 06 juillet prochain.

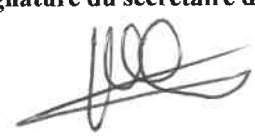
Pour rappel, cette manifestation est organisée en partenariat avec la commune et à ce titre un partage des dépenses est prévu.

La commune devait prendre en charge les dépenses liées à la venue des trompes de chasses *Les Echos de la Côte d'Albâtre*. Les sonneurs n'étant pas disponibles cette année, *Les Echos de Luneray* les remplaceront.

Cette association n'a pas de numéro de SIRET et à ce titre, la collectivité ne peut mandater de facture. C'est donc l'association Les Amis de la Chapelle de Grainval qui va signer le contrat d'engagement et assurer le paiement de la facture.

Aussi, le conseil municipal est invité à délibérer pour octroyer une subvention de 1800€ à l'Association Les Amis de la Chapelle de Grainval en guise de remboursement.

Adopté à l'unanimité.

Signature du maire	Signature du secrétaire de séance	Date de mise en ligne
		27/06/2024



CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du mardi 25 juin 2024

Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	17
Excusés :	2
Absents :	0
Votants :	19

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 18 juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HOGUET, *Maire*

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT, Sophie RIOULT et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER, *Adjoint au maire*

Monsieur Victor BALIER, *Conseiller municipal délégué*

Mesdames Marie-Lise DEGREMONT, Christelle JARRY, Marie-Claire LEBAS-PIGNOL, Nathalie LETELLIER, Marie-Pierre PRIEUR ; Messieurs Jean-Michel LAMOTTE, Xavier LECOINTRE, Claude MAGUET, Christopher MAUVE, Xavier PAILLETTE, *Conseillers municipaux*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame Elvira HACHE (pouvoir à Madame Malandain), Dany DEFONTAINE (pouvoir à Monsieur Lecointre).

Le quorum est atteint.

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Monsieur Christopher Mauve* a été désigné pour remplir ces fonctions.